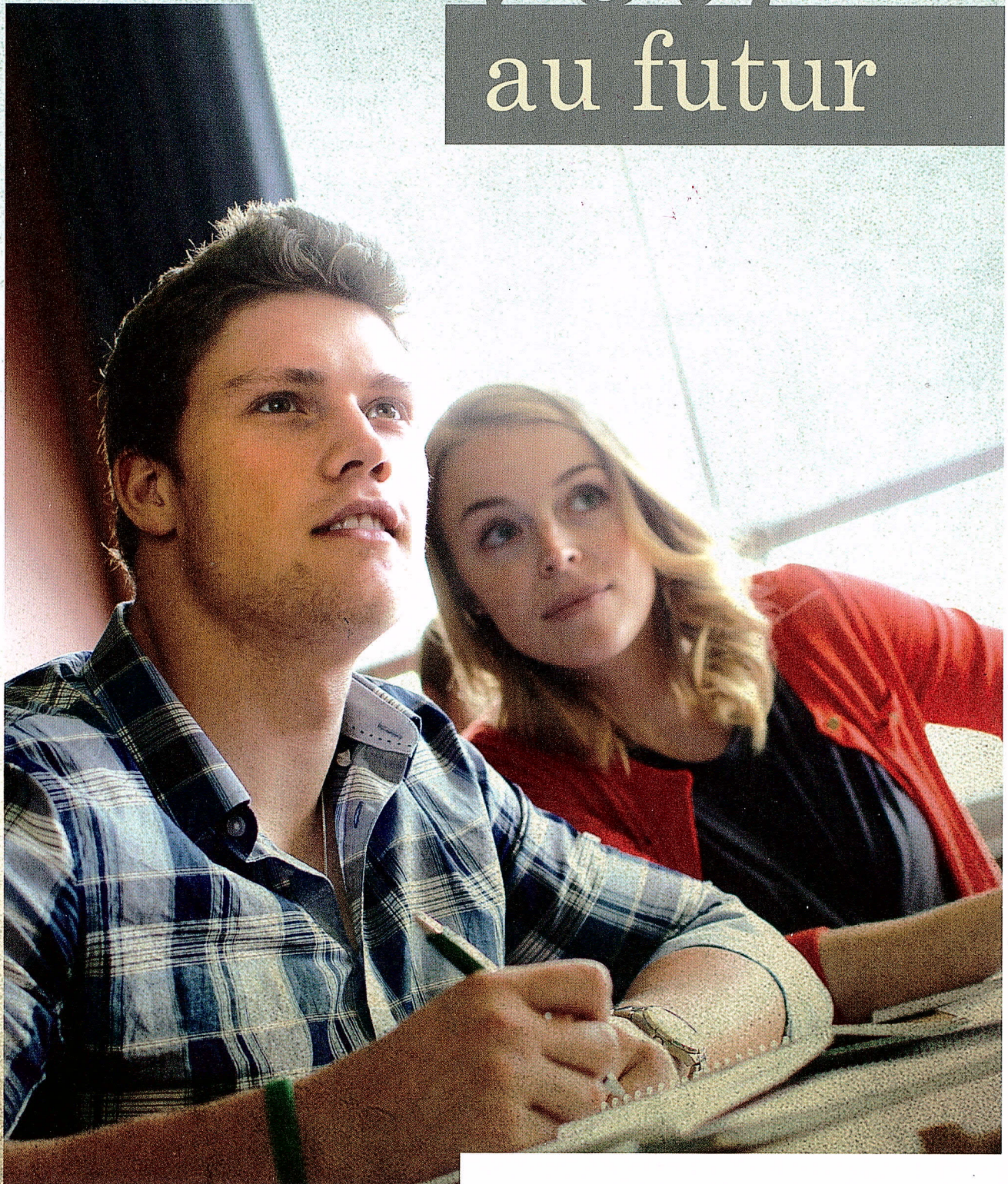


# *Voir* au futur



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

*Personne-ressource :*

Monsieur Alain Webster, professeur  
Vice-recteur au développement durable et aux relations  
gouvernementales et vice-recteur au Campus de Longueuil

Téléphone : 819-821-8286

Courriel : [VRDD@USherbrooke.ca](mailto:VRDD@USherbrooke.ca)

# UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2012-2013

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la  
*Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

Rectorat

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Le 13 décembre 2013

Monsieur Pierre Boutet  
Directeur général  
Direction générale du financement  
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,  
de la Science et de la Technologie  
1035, rue De La Chevrotière, 19<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Rapports concernant l'année financière 2012-2013**

Monsieur le Directeur général,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, je vous transmets les rapports 2012-2013 suivants :

- les pages et annexes 1 à 4 du rapport financier;
- l'état vérifié du traitement des membres du personnel de direction supérieure;
- le rapport sur la performance de l'établissement;
- le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant vos directives, un exemplaire papier des documents mentionnés ci-dessus est joint à la présente, de même qu'une copie en format PDF et une copie de l'État du traitement sur disques distincts. Les 32 autres exemplaires requis seront transmis à la Direction des ressources matérielles de votre ministère, tel que demandé.

Espérant que les renseignements fournis dans ces différents rapports répondent aux exigences de la Loi, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La rectrice,

Professeure Luce Samoisette

Documents joints

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. Rapport financier 2012-2013
2. État du traitement 2012-2013
3. Rapport sur la performance 2012-2013
4. Perspectives de développement

## 1. Rapport financier 2012-2013

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7
1	Encaisse (001)	s/o	1 566 905	0	0	275 920	0	0	1 842 825
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$ 0
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	726	0	0	0	726
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$ 0
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	48 048 045	---	---	---	---	---	48 048 045
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 490 475	---	---	---	---	---	3 490 475
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	30 080 277	61 685 688	14 595 101	0	0	0	106 361 066
8	Encassements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$ 0
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	6 549 752	31 236 129	(0)	(0)	0	(37 785 880)	(0)
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	4 268 127	0	0	0	0	0	4 268 127
11	Stocks (075)	s/o	658 413	0	---	0	0	0	658 413
Total de l'actif court terme			94 661 904	92 921 816	14 505 827	275 920	0	(37 785 880)	164 669 676
Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$ 0
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	99 973 609	0	0	0	99 973 609
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0	0	\$ 0
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	368 500	0	0	368 500
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	851 030	0	0	0	0	0	851 030
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	74 519	0	0	500	0	0	75 019
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	732 021 311	---	---	---	732 021 311
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de RUQ (110)	s/o	---	---	0	---	---	---	\$ 0
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	3 123 859	0	0	0	0	0	3 123 859
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$ 0
22	TOTAL DE L'ACTIF		98 711 401	92 921 816	846 590 747	644 920	0	(37 785 880)	1 001 083 004

	Annexe et note à compléter	Fonds de						Éliminations	Total	
		fonctionnement	avec restrictions	d'immobilisations	de dotation	Autres fonds				
		1	2	3	4	5	6	7		
<b>PASSIF</b>										
<b>Passif à court terme</b>										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	s/o	60 309 004	0	98 773 242	0	0	0	159 082 246	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	3 748 975	0	0	0	3 748 975	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---	---	\$	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	27 736 640	0	---	0	0	0	27 736 640	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0	0	\$	28
29	Comptes à payer (215, 220)	s/o	25 286 196	210 006	2 757 978	0	0	0	28 254 180	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	3 328 102	(1)	---	---	---	---	3 328 101	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	73 025 646	0	0	0	73 025 646	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	31 236 129	0	6 545 582	4 169	0	0	(37 785 880)	33
	<b>Total du passif à court terme</b>		147 896 070	210 005	184 851 124	4 169	0	(37 785 880)	205 175 788	
<b>Passif à long terme</b>										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	154 071 100	0	0	0	0	0	154 071 100	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	397 508 120	0	0	0	397 508 120	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	92 711 811	232 647 715	---	---	---	325 359 526	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0	0	\$	39
40	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		301 967 170	92 921 816	815 007 258	4 169	0	(37 785 880)	1 172 114 533	40

**SOLDES DE FONDS**

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	33 124 504	0	0	0	0	0	33 124 504	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302, FD et AF)	s/o	---	---	---	159 702	0	0	159 702	42
43	Non grevé d'affectation (295, FP)	s/o	(236 380 273)	---	---	---	---	---	(236 380 273)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350, FD)	s/o	---	---	---	0	---	---	\$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355, FD)	s/o	---	---	---	481 049	---	---	481 049	45
46	Investi en immobilisations (304, FI)	s/o	---	---	31 583 489	---	---	---	31 583 489	46
47	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		(203 255 769)	-	31 583 489	640 751	-	-	(171 031 529)	47

48	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		98 711 401	92 921 816	846 590 747	644 920	-	(37 785 880)	1 001 083 004	48
----	---	--	------------	------------	-------------	---------	---	--------------	---------------	----

**Université de Sherbrooke**  
**État des Produits**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2013**

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité (401)	\$/0	41 759 073	---	---	---	---	41 759 073	1
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402)	\$/0	3 227 409	---	---	---	---	3 227 409	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	\$/0	288 986	---	---	---	---	288 986	3
4	Cotisations des étudiants (455)	\$/0	5 448 750	---	---	---	---	5 448 750	4
5	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	\$/0	6 599 782	---	---	---	---	6 599 782	5
6	Ventes aux étudiants (461)	\$/0	3 431 105	---	---	---	---	3 431 105	6
7	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>60 755 104</b>					<b>60 755 104</b>	7
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	254 923 179	2 409 431	9 078 134	---	---	266 410 744	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	\$/0	1 550 556	17 627 262	2 311 673	0	0	21 489 491	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	\$/0	7 357 766	40 666 683	0	0	0	48 024 449	10
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	\$/0	4 435 583	7 782 405	0	0	0	12 217 988	11
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	\$/0	---	---	0	---	---	\$ 12	12
	<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>								
13	Ministère (530)	\$/0	---	---	13 004 975	---	---	13 004 975	13
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	\$/0	---	---	0	---	---	\$ 14	14
15	Gouvernement du Canada (532)	\$/0	---	---	0	---	---	\$ 15	15
16	Autres (533)	\$/0	---	---	25 977 804	---	---	25 977 804	16
17	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>208 507 084</b>	<b>68 485 782</b>	<b>50 372 586</b>			<b>327 365 452</b>	17
18	Intérêts et dividendes (435)	\$/0	707 115	0	0	18 509	0	725 624	18
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	\$/0	0	0	0	0	0	\$ 19	19
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	\$/0	0	0	0	---	0	\$ 20	20
21	Produits provenant d'une fondation (446)	\$/0	596 429	4 802 793	0	0	0	\$ 399 223	21
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	945 161	44 090 094	(0)	0	0	45 035 255	22
23	Gains sur vente de placements (526)	\$/0	0	0	0	4 211	0	4 211	23
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	\$/0	---	---	2 365 619	---	---	2 365 619	24
25	Recouvrement des coûts indirects (465)	\$/0	2 496 909	---	---	---	---	2 496 909	25
26	Ventes extérieures — Revenus relatifs à la subvention à recevoir (469)	\$/0	27 677 274	0	(0)	---	---	27 677 274	26
27	Référénces extérieures — Revenus relatifs à la subvention à recevoir (469)	\$/0	---	---	---	---	---	\$ 27	27
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	11 530 857	0	0	0	0	11 530 857	28
29	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>43 053 745</b>	<b>48 802 887</b>	<b>2 365 619</b>	<b>22 720</b>		<b>95 544 971</b>	29
30	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>372 975 933</b>	<b>117 878 669</b>	<b>52 738 205</b>	<b>22 720</b>		<b>543 115 527</b>	30

Université de Sherbrooke  
Etat des charges  
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

	Masses salariales	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Direction	\$/0	18 695 891	433 828	-	-	-	-	19 129 719	1
2	Gérance	\$/0	1 105 235	0	-	-	-	-	1 105 235	2
3	Enseignants-chercheurs	\$/0	89 017 869	29 695 477	-	-	-	-	118 713 346	3
4	Chargés de cours	\$/0	30 717 594	256 046	-	-	-	-	30 973 639	4
5	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	\$/0	2 518 856	14 466 444	-	-	-	-	16 985 300	5
6	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	\$/0	7 501 548	5 058 339	-	-	-	-	12 559 886	6
7	Personnel professionnel non enseignant	\$/0	35 012 461	1 429 295	-	-	-	-	36 441 756	7
8	Personnel de soutien technique	\$/0	16 952 569	3 282 774	-	-	-	-	20 235 342	8
9	Personnel de soutien de bureau	\$/0	22 908 141	466 918	-	-	-	-	23 375 058	9
10	Personnel de métier et ouvrier	\$/0	6 183 637	266 357	-	-	-	-	6 449 994	10
11	Avantages sociaux (700)	\$/0	43 835 508	9 650 848	-	-	-	-	53 486 357	11
12	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		274 320 307	65 006 536	-	-	-	-	339 326 843	12
13	Avantages sociaux futurs (704)	\$/0	22 440 600	-	-	-	-	-	22 440 600	13
14	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	\$/0	1 666 018	0	-	-	-	-	1 666 018	14
15	Frais pour congés sabbatiques et déduits (705)	\$/0	332 735	406	-	-	-	-	333 141	15
16	Stipendies postdoctoraux (706)	\$/0	264 869	4 602 203	-	-	-	-	4 867 072	16
17	Formation et perfectionnement (710)	\$/0	1 321 021	144 739	-	-	-	-	1 465 760	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	\$/0	8 184 655	5 391 438	-	-	-	-	13 576 093	18
19	Bourses (735)	\$/0	3 744 442	18 020 535	-	-	-	-	21 764 977	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	\$/0	5 824 416	5 346 468	-	-	-	-	11 170 884	20
21	Fournitures et matériel (745)	\$/0	7 818 003	9 406 046	-	-	-	-	17 224 049	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	\$/0	29 942 158	3 631 142	-	-	-	-	33 573 300	22
23	Volumens et périodiques (750)	\$/0	5 083 681	351 296	-	-	-	-	5 434 977	23
24	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 825)	\$/0	9 828 183	1 846 387	-	-	-	-	11 674 570	24
25	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	\$/0	3 673 248	37 693	-	-	-	-	3 710 941	25
26	Location-exploitation (830)	\$/0	717 152	68 493	-	-	-	-	785 645	26
27	Transfert de coûts indirects (865)	\$/0	-	2 496 909	-	-	-	-	2 496 909	27
28	Pertes sur vente de placements (866)	\$/0	(34 173)	0	-	-	-	-	(34 173)	28
29	Biens sous le seul de capitalisation (892)	\$/0	905 213	1 022 344	-	-	-	-	1 927 557	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	\$/0	0	0	-	-	-	-	0	30
31	Frais bancaires et charges financières (850, 851, 852, 853)	\$/0	1 889 228	0	-	-	-	-	1 889 228	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	\$/0	0	0	-	-	-	-	0	32
33	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	\$/0	-	-	-	-	-	-	-	33
34	Amortissement des immobilisations (890)	\$/0	-	-	-	-	-	-	-	34
35	Amortissement des autres éléments de l'actif (891)	\$/0	-	-	-	-	-	-	-	35
36	Autres charges (860, 870)	\$/0	5 963 882	6 245	-	-	-	-	6 010 129	36
37	TOTAL DES AUTRES CHARGES		110 522 500	52 372 143	(69 110 060)	40 012	0	-	232 044 915	37
38	Ventes internes (878)	\$/0	0	0	-	-	-	-	0	38
39	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	\$/0	0	0	-	-	-	-	0	39
40	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT AJUSTEMENTS EXTRAORDINAIRES		110 522 500	52 372 143	(69 110 060)	40 012	0	-	232 044 915	40
41	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	384 951 807	0	69 110 060	40 012	0	-	571 498 548	41
42	TOTAL DES CHARGES		(11 975 874)	(17 378 669)	(6 371 855)	(17 292)	0	-	(28 305 071)	42
43	INCIDENTS/ENSEIGNANCE/PRODUITS									43
44	PAR RAPPORT AUX CHARGES									44
45										45

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke  
Évolution des soldes de fonds  
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>								
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	0	0	658 043	0	0	(143 166 025)	1
3	Solde de fonds réajusté		(177 159 800)	0	33 335 731	0	658 043	\$ (143 166 025)	2
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	372 975 933	117 378 669	52 738 205	22 720	0	543 115 527	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	384 951 807	117 378 669	69 110 060	40 012	0	571 480 548	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(11 975 874)	\$	(16 371 855)	(17 292)	\$	(28 365 021)	6
7	Apports reçus à titre de donations		s/o					\$	7
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables		s/o		499 518			499 518	8
9	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	0	0	14 120 095	0	0	14 120 095	9
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	14 120 095	0	0	0	0	14 120 095	10
11	Sous-total		(26 095 969)	\$	(1 752 243)	(17 292)	\$	(27 865 503)	11
12	<b>Autres éléments des soldes de fonds:</b>								12
13	Gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente	s/o						\$	13
14	Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes réalisées (gains réalisés) sur la cession de placements disponibles à la vente	s/o						\$	14
15	Gains latents (pertes latentes) liés au cours de l'exercice sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie	s/o						\$	15
16	Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes (gains) sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie	s/o						\$	16
17	Sous-total autres éléments		\$	\$	\$	\$	\$	\$	17
18	<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		(203 255 769) \$	0 \$	31 583 489 \$	640 751 \$	- \$	(171 031 528) \$	18

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke  
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Droits de scolarité (401)	41 684 402	---	---	---	74 671	---	---	---	41 759 073	1
2	Moyens forfaitaires des étudiants étrangers (402)	---	---	3 227 409	---	---	---	---	---	3 227 409	2
3	Moyens forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	288 986	---	---	---	---	---	288 986	3
4	Coûtations des étudiants (435)	---	---	---	---	---	5 448 750	---	---	5 448 750	4
5	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage, ou de supervision, etc. (450)	43 701	0	28 533	6 456 440	29 310	41 778	0	0	6 599 782	5
6	Ventes aux étudiants (461)	1 937 229	0	29 283	32 103	1 430 056	500	1 934	---	3 431 105	6
7	<b>Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>43 665 332</b>	<b>0</b>	<b>57 836</b>	<b>10 004 938</b>	<b>1 534 037</b>	<b>5 491 028</b>	<b>1 934</b>	<b>---</b>	<b>60 755 104</b>	<b>7</b>
8	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	253 550 579	---	---	---	---	254 923 179	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	970 225	0	0	47 542	2 000	1 372 600	0	0	1 550 566	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	400	1 232	0	7 084 110	227 024	45 000	0	0	7 357 766	10
11	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	4 333 895	3 936	0	80 844	0	16 908	0	0	4 435 583	11
12	<b>Total des subventions</b>	<b>5 304 520</b>	<b>5 168</b>	<b>0</b>	<b>260 763 075</b>	<b>229 024</b>	<b>1 728 081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>268 267 084</b>	<b>12</b>
13	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	707 115	0	0	0	0	707 115	13
14	Intérêts sur les avances antérieures (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
15	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	0	0	0	0	0	15
16	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	596 429	0	0	0	0	596 429	16
17	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	25 794	245 367	0	134 985	27 795	3 60 970	0	0	945 161	17
18	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
19	Récouvrement des coûts indirects (465)	0	0	0	2 496 909	0	0	0	0	2 496 909	19
20	Ventes externes (460)	1 445 570	993 875	764 690	1 290 940	4 010 154	5 933 635	9 749 141	0	27 677 274	20
21	Réformes-comptables - Revenu relatif à la détermination de l'ensemble (499)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	21
22	Autres produits (466, 470)	1 029 779	6 059 427	6 621	2 276 845	47 771	920 980	262 524	---	11 530 857	22
23	<b>Total des produits autres</b>	<b>2 501 143</b>	<b>7 300 668</b>	<b>7 71 311</b>	<b>7 513 224</b>	<b>4 085 920</b>	<b>7 215 585</b>	<b>10 011 665</b>	<b>---</b>	<b>43 953 745</b>	<b>23</b>
24	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>51 470 994 \$</b>	<b>7 305 836 \$</b>	<b>829 147 \$</b>	<b>278 271 237 \$</b>	<b>4 801 646 \$</b>	<b>5 848 781 \$</b>	<b>14 434 694 \$</b>	<b>10 013 599 \$</b>	<b>172 975 933 \$</b>	<b>24</b>

Université de Sherbrooke  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 2

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien à l'enseignement et à la recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10	
1	Masses salariales										
2	Direction	8 949 796	400 365	1 859 600	5 330 649	324 459	751 838	159 634		18 695 891	2
3	Général	63 210	0	41 412	237	0	152 635	41 175		1 105 235	3
4	Enseignant-chercheurs	86 400 362	2 201 294	15 040	115 386	272 476	3 801	1 478		89 017 869	4
5	Chargés de cours	30 712 198	0	0	791	4 604	0	0		30 717 594	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	141 271	2 283 099	0	12 168	82 319	0	0		2 518 856	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	4 880 450	1 165 833	78 123	328 207	491 215	491 971	5 331		7 501 548	7
8	Personnel professionnel non enseignant	15 656 496	583 192	4 468 284	9 726 843	832 217	2 532 769	418 992		35 012 461	8
9	Personnel de soutien technique	6 963 606	267 004	5 944 827	1 566 371	12 787	468 843	0		16 932 569	9
10	Personnel de soutien de bureau	12 517 590	616 477	1 377 282	5 340 825	483 544	1 698 424	298 767		22 908 141	10
11	Personnel de soutien et courrier	541 676	27 657	153 772	140 827	0	969 362	150 793		6 183 637	11
12	Avantages sociaux (700) - Compléter l'annexe 14	29 959 106	1 558 421	2 973 865	5 400 366	409 085	1 371 957	214 026		43 835 508	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	196 785 762	9 102 740	16 912 206	27 967 670	2 912 707	8 441 619	1 280 798		274 429 307	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	22 440 600	22 440 600	14
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	1 117 184	279 863	(86 268)	321 214	40 848	(14 826)	8 003		1 666 018	15
16	Frais pour congés sabbatiques et déduits (705)	332 735	0	0	0	0	0	0		332 735	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	36 133	228 736	0	0	0	0	0		264 869	17
18	Formation et perfectionnement (710)	657 666	18 832	239 226	316 599	28 960	49 587	1 649		1 321 021	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 186 173	789 839	60 589	(56 976)	718 557	2 247 954	9 006		8 184 655	19
20	Bourses (735)	704 099	2 550 877	0	479 321	1 800	8 345	0		3 744 442	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 310 458	1 150 460	256 843	1 470 809	39 449	334 515	245 461		5 824 416	21
22	Fournitures et matériel (745)	2 923 734	848 837	1 011 815	760 519	353 616	560 189	37 297		7 818 003	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	203 513	0	0	80 820	395 718	235 493	15 171		997 168	23
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 019 523	5 291 867	1 509 313	3 250 638	1 682 462	3 834 808	920 014		29 942 158	24
25	Valuaires et périodiques (750)	191 968	60 006	4 750 834	7 225	68 073	1 553	0		5 083 681	25
26	Charges liées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	418 431	131 599	46 484	47 608	314	62 559	456 448		9 828 183	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	433 426	12 661	17 792	66 986	160 000	57 211	10 774		3 673 248	27
28	Locations d'équipement (830)	57 666	11 489	919	392 589	29 065	89 110	60 836		717 152	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	(34 173)	0	0	0		(34 173)	29
30	Biens sous le sceau de capitalisation (892)	211 497	353 256	47 951	17 048	16 074	33 594	66 999		965 213	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		0	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêt (850, 851, 852, 853)	28 166	16 403	1 816	1 724 566	39 656	48 173	30 189		1 889 228	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfoncs (855)	0	0	0	0	0	0	0		0	33
34	Autres charges (860, 870)	123 232	143 961	4 343	1 271 813	801 221	101 457	3 417 221		5 963 882	34
35	Total des charges autres	20 975 608	11 888 718	7 861 657	10 216 607	4 576 413	7 642 721	5 270 069	22 440 600	110 522 500	35
36	Virements interfoncs (877)	511 275	1 265	(102 681)	(64 732)	19 993	1 231 003	2 109 636		3 377 503	36
37	Ventes futures (878)	0	0	0	0	0	0	0		0	37
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0		0	38
39	Total avant éléments extracatégoriels	218 272 645	20 992 723	24 671 182	38 119 545	7 309 014	17 322 343	8 678 503	22 440 600	384 951 807	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	22 440 600	22 440 600	40
41	TOTAL DES CHARGES	218 272 645 \$	20 992 723 \$	24 671 182 \$	38 119 545 \$	7 309 014 \$	17 322 343 \$	8 678 503 \$	22 440 600 \$	384 951 807 \$	41

Université de Sherbrooke  
Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 3

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10	
1	Subvention du Ministère (515)	222 415	181 915	0	0	627 061	1 378 040	0	0	2 409 431	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	862 188	16 648 452	0	0	106 662	9 960	0	0	17 627 262	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	54 200	40 334 720	0	0	277 764	0	0	0	40 666 683	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	37 365	7 644 183	0	0	100 857	0	0	0	7 782 405	4
5	<b>Total des subventions</b>	<b>1 176 168</b>	<b>64 809 271</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 112 344</b>	<b>1 388 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68 485 782</b>	<b>5</b>
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 6	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 7	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 8	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	336 503	2 827 869	0	0	882 014	756 407	0	0	4 802 793	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	28 876 936	14 828 334	0	0	313 623	71 201	0	0	44 090 094	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 11	11
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 12	12
13	Revenus-remplaçables - Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	---	---	---	---	---	---	---	---	\$ 13	13
14	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 14	14
15	<b>Total des produits autres</b>	<b>29 213 440</b>	<b>17 656 203</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 195 637</b>	<b>827 608</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 892 887</b>	<b>15</b>
16	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>30 389 608 \$</b>	<b>82 465 473 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 307 981 \$</b>	<b>2 215 608 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>117 578 669 \$</b>	<b>16</b>

Université de Sherbrooke  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 4

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10	
1											1
2	Masses salariales									433 828	2
3	Direction	59 131	374 697	0	0	0	0	0	0	\$	3
4	Enseignants-chercheurs	0	0	0	0	0	0	0	0	29 695 477	4
5	Chargés de cours	21 673 268	7 957 848	0	0	64 361	0	0	0	256 046	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	10 248	182 080	0	0	63 717	0	0	0	14 466 444	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	277 629	13 993 586	0	0	195 229	0	0	0	5 058 339	7
8	Personnel professionnel non enseignant	255 698	4 370 971	0	0	258 841	172 829	0	0	1 429 295	8
9	Personnel de soutien technique	78 908	951 883	0	0	282 978	115 527	0	0	3 282 774	9
10	Personnel de soutien de bureau	15 518	3 265 467	0	0	1 789	0	0	0	466 918	10
11	Personnel de atelier et ouvrier	21 966	407 393	0	0	11 765	25 794	0	0	266 357	11
12	Avantages sociaux (700) - Compléter Janvier 14	0	266 357	0	0	0	0	0	0	9 650 848	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	4 120 942	5 388 462	0	0	112 439	29 006	0	0	65 006 326	13
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	26 513 308	37 158 743	\$	\$	991 120	343 155	\$	\$	\$	14
15	Frais pour congés, médicaux et études (715)	0	0	0	0	0	0	0	0	406	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	416	0	0	0	0	0	0	0	4 602 203	16
17	Formation et perfectionnement (710)	58 219	4 513 245	0	0	30 738	0	0	0	144 739	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	88 230	49 002	0	0	7 506	0	0	0	5 391 438	18
19	Bourses (735)	1 253 992	3 382 019	0	0	719 854	35 573	0	0	18 020 535	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	520 506	15 704 541	0	0	93 759	1 701 729	0	0	5 346 468	20
21	Fournitures et matériel (745)	403 962	4 740 064	0	0	126 372	76 069	0	0	9 406 046	21
22	Codé des marchandises vendues (755)	370 804	8 964 033	0	0	59 153	12 026	0	0	\$	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	0	0	0	0	0	0	0	3 031 142	23
24	Volumes et périodiques (750)	757 256	2 735 253	0	0	137 911	722	0	0	351 296	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	220 623	116 325	0	0	14 017	330	0	0	1 846 387	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	7 586	1 797 023	0	0	41 778	0	0	0	37 693	26
27	Location exploitation (830)	2 891	32 792	0	0	2 010	0	0	0	68 493	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	2 419	65 859	0	0	215	0	0	0	2 496 909	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	5 325	2 390 898	0	0	56 567	44 120	0	0	\$	29
30	Biens sous le sceil de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 022 344	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	184 081	809 429	0	0	26 981	1 853	0	0	\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfoncs (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	33
34	Autres charges (860, 870)	0	6 245	0	0	0	0	0	0	6 245	34
35	Total des charges autres	3 876 300	45 306 730	\$	\$	1 316 861	1 872 452	\$	\$	52 372 343	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	37
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers-dévalués (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	3 876 300	45 306 730	\$	\$	1 316 861	1 872 452	\$	\$	52 372 343	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	30 389 608 \$	82 465 473 \$	- \$	- \$	2 307 981 \$	2 215 608 \$	- \$	- \$	117 878 669 \$	41

## 2. État du traitement 2012-2013



# Raymond Chabot Grant Thornton

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
Université de Sherbrooke

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 500  
455, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Téléphone : 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958  
Télécopieur : 819 821-3640  
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de Université de Sherbrooke pour l'exercice terminé le 30 avril 2013 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*.

### Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer

une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*.

### **Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider Université de Sherbrooke à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de Université de Sherbrooke et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

1

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Sherbrooke  
Le 5 septembre 2013

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125487

NOM DE L'UNIVERSITÉ : Université de Sherbrooke

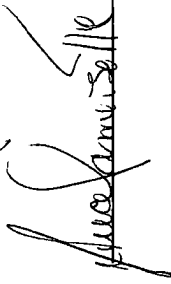
NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 977000

ÉTAT DE TRAITEMENT  
2012-2013

DATE :

19 septembre 2013

ADMINISTRATEUR :



# ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : Université de Sherbrooke  
 Année financière : 2012-2013  
 Page : 1 de 3

## 1. Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)						
	Salaire de base	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départs exercés <sup>(1)</sup>	Fondations ou personnes morales	Temps complet (nombre de mois)	Temps partiel (% du temps)	
Samoisette, Luce Rectrice	289 221	1 265,28			12		
Beauvais, Jacques Vice-recteur à la recherche	184 178	1 461,75			12		
Bouchard, Lyne Vice-rectrice au Campus de Longueuil	181 010 <sup>(2)</sup>	9 159,40			7		
Buteau, Martin Vice-recteur ressources humaines et à la vie étudiante	184 178	1 761,48			12		
Laffamme, Lucie Vice-rectrice aux études	184 178	2 950,13			12		
Roch, Joanne Vice-rectrice à l'administration	184 178	6 655,09			12		
Webster, Alain Vice-recteur développement durable et relations gouvernementales	184 178	3 973,92			12		
Beauchesne, André Vice-recteur adjoint	143 659	1 761,48			12		
Viens, Jacques Vice-recteur adjoint	143 659	1 002,71			12		
Bertrand, Jean-Pierre Vice-recteur adjoint et directeur de cabinet	143 659	1 104,73			12		
Gaudreault, Pierre-Richard Vice-recteur associé et directeur général	150 874	1 461,75			12		
Godbout, Éline Vice-rectrice associée et directrice générale	151 628	1 258,39			12		

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2012-2013 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

(2) Salaire en vigueur au moment du départ de l'employée

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Nom et fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départs exercés <sup>(1)</sup>	Fondations ou personnes morales	Temps complet (nombre de mois)	Temps partiel (% du temps)
Faucher, Jocelyne Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	239 469	865,95			12	
Brochu, Frédéric Secrétaire général adjoint	143 659	802,79			12	
Bellalyte, Lynda Doyenne FLSH	160 300	1 730,40	32 334		1	
Brunelle, Jean-Pierre Doyen FEPS	147 342	1 388,71			12	
Cossette, Pierre Doyen FMSS	237 895	1 461,75			12	
Deaudelin, Colette Doyenne Faculté d'éducation	152 342	865,95			12	
Hudon, Christine Doyenne FLSH	162 834	1 337,10			11	
Jandl, Serge Doyenne Faculté des sciences	147 342	1 409,78			12	
Lachiver, Gérard Doyen Faculté de génie	163 028	39 925,71			12	
Lebel-Grenier, Sébastien Doyen Faculté de droit	157 670	3 391,69			12	
Noël, Pierre Doyen Faculté de théologie et d'études religieuses	147 342	1 342,35			12	
Turmel, Francine Doyenne Faculté d'administration	170 348	2 090,71			12	

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2012-2013 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

(2) Salaire en vigueur au moment du départ de l'employée

# ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : Université de Sherbrooke  
 Année financière : 2012-2013  
 Page : 2 de 3

## 2. Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)			
	Effectif total (**) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)		Le plus élevé	191 934	58 918
	89,93	Moyenne	133 363	7 442
		Le moins élevé	96 066	18
Personnel de direction des services		Le plus élevé	151 172	9 894
	12,61	Moyenne	136 285	2 768
		Le moins élevé	134 671	160
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	137 028	35 395
	96,48	Moyenne	91 150	3 727
		Le moins élevé	63 311	68

(\*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(\*\*) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : Université de Sherbrooke  
 Année financière : 2012-2013  
 Page : 3 de 3.

### 3. Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Samoisette, Luce	Rectrice	12	2 903
Beauvais, Jacques	Vice-recteur à la recherche	12	5 686
Bouchard, Lyne	Vice-rectrice au Campus de Longueuil	7	6 768
Buteau, Martin	Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante	12	2 916
Laflamme, Lucie	Vice-rectrice aux études	12	3 209
Roch, Joanne	Vice-rectrice à l'administration	12	1 749
Webster, Alain	Vice-recteur développement durable et relations gouvernementales	12	4 877
Beauchesne, André	Vice-recteur adjoint	12	7 385
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12	2 434
Bertrand, Jean-Pierre	Vice-recteur adjoint et directeur de cabinet	12	76
Gaudreault, Pierre-Richard	Vice-recteur associé et directeur général	12	1 693

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Godbout, Éline	Vice-rectrice associée et directrice générale	12	3 999
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	12	7 927
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12	787
Bellalite, Lynda	Doyenne FLSH	1	0
Brunelle, Jean-Pierre	Doyen FEPS	12	3 616
Cossette, Pierre	Doyen FMSS	12	6 679
Deaudelin, Colette	Doyenne Faculté d'éducation	12	11 940
Hudon, Christine	Doyenne FLSH	11	80
Jandl, Serge	Doyen Faculté des sciences	12	2 898
Lachiver, Gérard	Doyen Faculté de génie	12	21 476
Lebel-Grenier, Sébastien	Doyen Faculté de droit	12	14 897
Noël, Pierre	Doyen Faculté de théologie et d'études religieuses	12	4 245
Turmel, Francine	Doyenne Faculté d'administration	12	5 049

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé		19 266
	Moyenne		3 008
	Le moins élevé		0
Personnel de direction des services	Le plus élevé		13 956
	Moyenne		5 206
	Le moins élevé		309
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé		23 643
	Moyenne		2 249
	Le moins élevé		0

(\*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(\*\*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS**

Renseignements additionnels selon le paragraphe 3 de l'article 3.4 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire - Indemnités de départ

Année 2012-2013

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Rectrice	Samoisette, Luce	2014-05-31	157 769 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice à l'administration	Roch, Joanne	2014-05-31	52 726 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice aux études	Lafamme, Lucie	2014-05-31	65 681 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante	Buteau, Martin	2014-05-31	55 114 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur à la recherche	Beauvais, Jacques	2014-05-31	45 844 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur au développement durable et relations gouvernementales	Webster, Alain	2014-05-31	70 285 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales	Faucher, Jocelyne	2014-05-31	112 868 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen FMSS	Cossette, Pierre	2014-09-25	122 682 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyenne FLSH	Hudon, Christine	2016-05-31	42 443 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyenne Faculté d'administratio	Turmel, Francine	2013-05-31	38 896 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen FEPS	Brunelle, Jean-Pierre	2016-05-31	15 890 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	147 342 \$
Doyen Faculté de théologie et d'études religieuses	Noëi, Pierre	2014-02-28	32 278 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Lebel-Grenier, Sébastien	2015-06-30	52 197 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté des sciences	Jandl, Serge	2014-02-28	15 890 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	147 342 \$

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS**

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Doyen Faculté de génie	Lachiver, Gérard	2013-05-31	16 461 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	163 028 \$
Doyenne Faculté d'éducation	Deaudelin, Colette	2013-05-31	15 890 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	152 342 \$
Vice-recteur adjoint et directeur de cabinet	Bertrand, Jean-Pierre		6 631 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	143 659 \$
Vice-recteur adjoint	Beauchesne, André		12 207 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	143 659 \$
Vice-rectrice associée et directrice générale	Godbout, Éline		14 600 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur associé et directeur général	Gaudreault, Pierre-Richard		13 846 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	150 874 \$
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques			9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	Note 1
secrétaire général adjoint	Brochu, Frédéric		31 775 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS**

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

**Note :**

Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.

**SAR :**

Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.

**SABB :**

Réfère au congé sabbatique des cadres.

## RÈGLEMENT 2575-008

<b>TITRE :</b>	<b>Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat, des facultés et des instituts</b>		
<b>ADOPTION :</b>	Conseil d'administration	Résolution :	A-8259 (1982-06-28)
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	28 juin 1982		
<b>MODIFICATION :</b>	Conseil d'administration	Résolution :	A-8315 (1982-11-01)
		Résolution :	A-8753 (1985-05-27)
		Résolutions :	A-9424 et A-9428 (1989-05-29)
		Résolution :	A-10138 (1993-04-26)
		Résolution :	A-10221 (1993-10-25)
		Résolution :	A-10239 (1993-11-29)
		Résolution :	A-10393 (1994-05-30)
		Résolution :	CA-2000-06-19-20
		Résolution :	CA-2001-08-27-11
		Résolution :	CA-2002-02-25-09
		Résolution :	CA-2002-06-17-12
		Résolution :	CA-2002-09-30-12
		Résolution :	CA-2003-03-31-13
		Résolution :	CA-2003-06-16-15
		Résolution :	CA-2004-05-25-16
		Résolution :	CA-2005-11-08-13
		Résolution :	CA-2006-04-25-12
		Résolution :	CA-2009-12-14-19
		Résolution :	CA-2012-06-18-15

## TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET .....	2
2. CHAMP D'APPLICATION .....	2
3. DÉFINITIONS .....	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES .....	2
5. CONTRAT .....	3
6. PROMOTION .....	3
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI .....	3
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE .....	6
11. RESPONSABILITÉ CIVILE .....	7
12. CUMUL DE FONCTIONS .....	7
13. RESPONSABILITÉ .....	7
14. ENTRÉE EN VIGUEUR .....	7
ANNEXE .....	8

## 1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat, des facultés et des instituts créés en vertu de la *Politique sur la création et l'évaluation des instituts et des centres de recherche* (Politique 2500-013), tant durant qu'après l'exercice de leur fonction.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

### 2.1 Personnel de direction du Rectorat

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint.

### 2.2 Personnel de direction des facultés

- les doyennes et doyens;
- les vice-doyennes et vice-doyens;
- les secrétaires de faculté.

### 2.3 Personnel de direction des instituts

- les directrices et directeurs d'institut.

## 3. DÉFINITIONS

**3.1 Comité des ressources humaines** : comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.

**3.2 Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.

**3.3 Frais de fonction** : frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et tels que définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

## 4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat et des facultés, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration;
- pour les directrices ou directeurs d'institut, sont décrits dans la *Directive relative à la création et à l'évaluation des instituts de recherche* (Directive 2600-029).

## 5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

## 6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle doit transmettre son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui verra à l'acheminer à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin suivant la décision.

## 7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

## 8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

### 8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur :

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.1.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la présidente ou le président du conseil d'administration, après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines, déterminés par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de douze mille dollars (12 000 \$) annuellement, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.4 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

### 8.2 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général :

- 8.2.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 8.2.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.2.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.
- 8.3 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint :**
- 8.3.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.3.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.3.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement, approuvés par leur personne supérieure immédiate;
- 8.3.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.
- 8.4 Dans le cas des doyennes et doyens :**
- 8.4.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.4.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 8.4.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.4.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement, approuvés par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.4.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.
- 8.5 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :**
- 8.5.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination, auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;
- 8.5.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.5.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de

soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

#### **8.6 Dans le cas des directrices et directeurs d'institut :**

- 8.6.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.6.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de l'institut, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 8.6.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.6.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

### **9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION**

Après l'exercice de ses fonctions, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

#### **9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :**

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme personnel de direction et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de personnel de direction ou de professeure ou professeur. Les années effectuées à titre de personnel de direction pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé, sur décision de la rectrice ou du recteur, pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :
  - elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur;
  - les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
  - dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le

déroulement de son congé;

- elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université, au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 8.1.3 et 8.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction sur la base que quatre ans d'exercice de la fonction équivaut à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :**

9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;

9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;

9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme personnel de direction et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;

9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;

9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **10. CONDITIONS DE RETRAITE**

10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme personnel de direction reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

#### **11. RESPONSABILITÉ CIVILE**

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

#### **12. CUMUL DE FONCTIONS**

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

#### **13. RESPONSABILITÉ**

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève la Direction des ressources humaines du Service des ressources humaines et financières est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

#### **14. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement est entré en vigueur le 28 juin 1982; les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 18 juin 2012.

**ANNEXE**

**Personnel de direction du Rectorat, des facultés et des instituts**

**Traitement annuel et supplément administratif<sup>1</sup>**

**En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2012**

<b>Fonction</b>	<b>Traitement annuel</b>
Rectrice, recteur	252 166 \$
Rectrice adjointe, recteur adjoint	208 937 \$
Secrétaire générale, secrétaire général ou vice-rectrice, vice-recteur	180 118 \$
Vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe, secrétaire général adjoint ou directrice, directeur d'institut	140 492 \$
Doyenne, doyen	144 095 \$
<b>Supplément administratif</b>	
Vice-doyenne, vice-doyen ou secrétaire de faculté	10 918 \$

<sup>1</sup> Tous les montants inscrits dans la présente annexe s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 et sont indexés conformément à la politique salariale du gouvernement (PSG).

### 3. Rapport sur la performance 2012-2013

**Rapport annuel 2012-2013 : Persévérance des étudiantes et étudiants  
Baccalauréats sans études universitaire préalable, en session 01 et à temps complet**

**Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire  
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire**

Produit le: 2013-09-24

<b>Rapport de l'année</b>	2012-2013
<b>Cycle</b>	Premier cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2007 Automne	Santé	122	118	4,1	2		2	96,7%	1,6%		1,6%	98,4%
	Paramédical	178	128	2,1	34	1	15	71,9%	19,1%	0,6%	8,4%	91,0%
	Sciences pures	284	142	3,1	73	17	52	50,0%	25,7%	6,0%	18,3%	75,7%
	Sciences appliquées	406	302	4,2	56	14	34	74,4%	13,8%	3,4%	8,4%	88,2%
	Sciences humaines	203	125	2,9	36	15	27	61,6%	17,7%	7,4%	13,3%	79,3%
	Éducation	556	385	3,6	46	29	96	69,2%	8,3%	5,2%	17,3%	77,5%
	Administration	233	185	3,1	26	3	19	79,4%	11,2%	1,3%	8,2%	90,6%
	Arts	29	19	3,4		3	7	65,5%		10,3%	24,1%	65,5%
	Lettres	134	94	3,1	17	6	17	70,1%	12,7%	4,5%	12,7%	82,8%
	Droit	229	187	2,9	13	1	28	81,7%	5,7%	0,4%	12,2%	87,3%
<b>Total général</b>		<b>2374</b>	<b>1685</b>	<b>3,4</b>	<b>303</b>	<b>89</b>	<b>297</b>	<b>71,0%</b>	<b>12,8%</b>	<b>3,7%</b>	<b>12,5%</b>	<b>83,7%</b>

**Notes:**

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants n'ayant jamais fréquenté d'établissement universitaire avant leur admission à l'U. de S. et qui ont entrepris un programme de baccalauréat à l'automne 2007 en première année, dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Durée moyenne des études pour l'obtention du grade : à noter qu'au secteur Sc. de la santé, la durée normale du programme de M.D. (doctorat en médecine) s'échelonne sur 4 années. Aux secteurs des Sc. pures, des Sc. appliquées et des Sc. de l'administration, la très grande majorité des programmes sont offerts en régime coopératif, ce qui entraîne une durée normale des études généralement augmentée de 1 ou 2 trimestres par rapport à un programme d'études en régime régulier. Il faut également noter qu'aux Sc. appliquées, les programmes sont de 120 crédits donc d'une durée minimale de 4 ans en régime régulier et de 4.3 ans en régime coopératif; ainsi qu'à la Faculté d'éducation où 3 programmes sont de 120 crédits.
- c) Relevé des grades obtenus:  
 3 : Nb. de dossiers d'étudiantes ou d'étudiants ajoutés aux grades obtenus, qui ont complété avec succès leur programme d'études, n'ont pas obtenu leur diplôme à ce jour, mais l'obtiendront sur réussite de l'exigence de connaissance de la langue française (dont 2 sur 3 : Nb. de ceux qui ont réussi l'exigence supplémentaire des facultés).

### Rapport annuel 2012-2013 : Persévérance des étudiantes et étudiants Maîtrises en session 01 et à temps complet

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire  
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2013-09-24

<b>Rapport de l'année</b>	2012-2013
<b>Cycle</b>	Deuxième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2006 Automne	Santé Paramédical	13	11	3,0		2		84,6%		15,4%		84,6%
	Sciences pures	95	72	2,8	10		13	75,8%	10,5%		13,7%	86,3%
	Sciences appliquées	43	31	2,7	1		11	72,1%	2,3%		25,6%	74,4%
	Sciences humaines	92	52	3,3	8	12	20	56,5%	8,7%	13,0%	21,7%	65,2%
	Éducation	96	71	2,4	5	6	14	74,0%	5,2%	6,3%	14,6%	79,2%
	Administration	226	195	1,8	9	5	17	86,3%	4,0%	2,2%	7,5%	90,3%
	Arts											
	Lettres	30	13	3,9		5	12	43,3%		16,7%	40,0%	43,3%
	Droit	38	25	2,8	3	2	8	65,8%	7,9%	5,3%	21,1%	73,7%
<b>Total général</b>		<b>633</b>	<b>470</b>	<b>2,4</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>95</b>	<b>74,2%</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,1%</b>	<b>15,0%</b>	<b>79,9%</b>

**Notes:**

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2006 en première année d'un programme de maîtrise dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Dans la colonne autres diplômes :  
4 : Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis et diplômés dans un programme de doctorat.
- c) Dans la colonne "Aux études ou insc. autre prog." :  
3 : Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis dans un programme de doctorat.

**Rapport annuel 2012-2013 : Persévérance des étudiantes et étudiants  
Doctorats en session 01 et à temps complet**

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire  
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2013-09-24

<b>Rapport de l'année</b>	2012-2013
<b>Cycle</b>	Troisième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2005 Automne	Santé	2	1	7,0		1		50,0%		50,0%		50,0%
	Paramédical											
	Sciences pures	26	19	5,2		2	5	73,1%		7,7%	19,2%	73,1%
	Sciences appliquées	20	11	4,5		1	8	55,0%		5,0%	40,0%	55,0%
	Sciences humaines	32	14	5,8	6	9	3	43,8%	18,8%	28,1%	9,4%	62,5%
	Éducation	13	2	6,3	1	5	5	15,4%	7,7%	38,5%	38,5%	23,1%
	Administration	7	2	5,5		4	1	28,6%		57,1%	14,3%	28,6%
	Arts											
	Lettres	8	3	4,0			5	37,5%			62,5%	37,5%
	Droit	1					1				100,0%	
<b>Total général</b>		<b>109</b>	<b>52</b>	<b>5,3</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>47,7%</b>	<b>6,4%</b>	<b>20,2%</b>	<b>25,7%</b>	<b>54,1%</b>

**Notes:**

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2005 en première année d'un programme de doctorat dans un régime d'inscription à temps complet.

#### 4. Perspectives de développement

## **Perspectives de développement**

L'Université de Sherbrooke est unique à bien des égards. Il s'agit de la seule université au Québec à offrir, à l'extérieur de la métropole et de la capitale, une formation complète allant de la médecine au droit, en passant par le génie et l'éducation. De plus, son effectif étudiant provient de toutes les régions administratives du Québec sans exception avec, évidemment, une forte prépondérance d'étudiantes et d'étudiants provenant des régions de l'Estrie et de la Montérégie. L'Université de Sherbrooke est également la seule université francophone qui, sans être membre du réseau de l'Université du Québec, œuvre principalement en région. C'est une institution bien enracinée, ouverte aux partenariats novateurs. L'Université de Sherbrooke est une université de calibre international avec une forte assise régionale. Le présent document illustre ses perspectives de développement.

### **L'année 2012-2013**

Pour la première fois de son histoire, l'Université de Sherbrooke accueille en 2012-2013 plus de 40 000 étudiantes et étudiants inscrits à temps complet ou à temps partiel dans l'un ou l'autre de ses programmes, incluant les 9 500 personnes inscrites à l'Université du troisième âge. Au niveau de la recherche, la performance n'a jamais été aussi bonne, avec une onzième place à l'échelle canadienne. L'année 2012-2013 se caractérise en outre par le conflit étudiant et ses prolongements dans la gestion de certains programmes. La Faculté d'éducation et la Faculté des lettres et sciences humaines ont été les plus touchées. La dernière année aura aussi été très marquée par toutes les discussions entourant le Sommet sur l'enseignement supérieur, tant au niveau des rencontres préparatoires que des Assises nationales de la recherche et de l'innovation. Une démarche où la direction de l'Université de Sherbrooke a été particulièrement engagée puisque la rectrice occupait alors la fonction de présidente du conseil d'administration de la CREPUQ. De plus, les orientations prévues à l'Université de Sherbrooke, notamment lors de l'adoption du budget 2012-2013, ont nécessité une révision en profondeur en cours d'année à la suite des compressions budgétaires annoncées à l'automne 2012. L'année précédente, 2011-2012, avait elle aussi été marquée par une grève exceptionnelle du personnel de soutien, marquée essentiellement par des considérations salariales et par le début du boycottage étudiant. Les deux dernières années ont donc été particulièrement atypiques. Le bilan et les perspectives de bilan pour l'Université de Sherbrooke restent néanmoins favorables.

## **L'enseignement, prioriser la réussite**

Assurer un parcours de formation de qualité aux étudiantes et étudiants inscrits à l'Université de Sherbrooke constitue bien sûr la raison d'être de l'institution. L'Université de Sherbrooke a donc placé la réussite étudiante au centre de ses préoccupations et en en a fait la plaque tournante de son plan stratégique *Réussir 2010-2015*. Les approches pour atteindre cet objectif sont nombreuses et diversifiées : recours plus grand aux technologies de l'information, reconnaissance des acquis, évaluation périodique des programmes, mise en place d'une démarche globale inspirée de l'approche Strategic Enrollment Management (SEM), réorganisation de plusieurs services et reconnaissance de l'engagement étudiant (voir Annexe 1).

L'Université de Sherbrooke se démarque d'abord par la diversité, la pertinence et la qualité des programmes qu'elle offre. Une contribution exceptionnelle à la société québécoise qui nécessite d'être à l'écoute des besoins, d'anticiper les changements et de s'adapter rapidement. Une approche qui distingue l'Université de Sherbrooke et qu'il faut préserver puisque, de plus en plus, les disciplines s'intègrent en vue de résoudre des problématiques nouvelles et qu'il convient d'offrir à la société des personnes diplômées possédant des compétences adaptées à son évolution. Ainsi, au cours des quatre dernières années, plus de 100 programmes ont fait l'objet de modifications majeures, alors que 29 ne répondaient plus aux besoins et ont été fermés. C'est également dans ce contexte que l'Université de Sherbrooke a développé sept nouveaux programmes de grade, dont six aux cycles supérieurs, tous approuvés par le gouvernement. Cette souplesse dans son offre de programmes et l'importance que l'institution accorde à la qualité et à la pertinence de la formation assurent son développement.

Avec près de 4 000 stages coopératifs en 2012-2013, l'alternance étude-travail constitue l'une des caractéristiques fondamentales de la formation initiale à l'Université de Sherbrooke. Une approche qui facilite l'intégration des connaissances acquises en milieu de travail et permet un meilleur ancrage de l'Université de Sherbrooke dans la collectivité. Lorsque nous incluons également les stages non rémunérés, comme en enseignement ou en médecine, c'est maintenant plus de 80 % des étudiantes et étudiants des programmes de baccalauréat qui bénéficient d'une formation incorporant l'alternance d'études et de stages en milieu de travail. Une performance exceptionnelle au Québec qui devrait continuer de croître.

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est une autre des caractéristiques de l'Université de Sherbrooke en lien avec le fort développement de la recherche. Ainsi, la croissance des inscriptions aux programmes de maîtrise et de doctorat de l'automne 2008 à l'automne 2012 était de 22,4% alors que, pour la même période, elle était de 16,1 % pour les autres universités québécoises. Pour ces programmes de recherche, les étudiantes et étudiants internationaux représentent maintenant 14 % des inscriptions aux programmes de maîtrise et 25 % de ceux du programme de doctorat, un apport indéniable à la recherche. Le développement de cette formation est en concordance avec la Politique québécoise à l'égard des universités adoptée en 2000 et l'ensemble des plans stratégiques adoptés par l'Université de Sherbrooke depuis cette période. Il s'agit donc d'une tendance lourde qui devrait se poursuivre.

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante dans le milieu universitaire. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants d'accéder directement à un champ particulier de savoir ou à un secteur précis du marché du

travail. La démarche de l'Université de Sherbrooke se caractérise par l'intégration de ces programmes de formation de courte durée dans un cheminement qui, à terme, permet souvent l'obtention d'un diplôme de maîtrise, rendant ainsi de plus en plus accessible la diplomation au 2<sup>e</sup> cycle pour des étudiantes et étudiants souvent en milieu de travail.

Les perspectives de développement en enseignement sont encore très grandes puisque les besoins de la société québécoise le sont également. C'est dans ce contexte que la rectrice mentionnait à la première ministre lors du Sommet de février que le Québec ne doit pas se contenter de viser la moyenne canadienne en terme d'objectifs de diplomation, mais bien se donner les objectifs les plus ambitieux de diplomation en faisant de l'enseignement, notamment universitaire, l'une des grandes priorités sociétales. Les orientations qui découleront des différents chantiers issus du Sommet sur l'enseignement supérieur auront un grand impact sur ces questions. La nouvelle formule de financement est particulièrement importante et devra prendre en compte les spécificités de l'Université de Sherbrooke et sa forte assise régionale dans un contexte de rayonnement national et international. De plus, les orientations du futur Conseil national des universités devront permettre de préserver l'autonomie universitaire et de mettre en place des mécanismes plus souples de reddition de comptes.

### **La recherche, un pôle d'envergure national**

La progression des activités de recherche à l'Université de Sherbrooke est un objectif majeur du plan stratégique *Réussir 2010-2015*. Dans ce domaine, la réputation de l'Université de Sherbrooke se construit année après année. Elle est maintenant reconnue comme l'un des trois pôles universitaires d'envergure avec Montréal et Québec. Avec des revenus de recherche de 185 millions de dollars, le dernier classement dans ce domaine positionne l'Université de Sherbrooke au 11<sup>e</sup> rang à l'échelle canadienne alors que l'impact de ses publications la place au 9<sup>e</sup> rang canadien et au 3<sup>e</sup> rang québécois derrière les universités McGill et Montréal, selon Research InfoSource.

Pour poursuivre dans ce domaine, l'Université de Sherbrooke a complété l'identification des thèmes porteurs majeurs en recherche dans les facultés, thèmes dans lesquels les chercheuses et chercheurs jouent un rôle de premier plan, soit par leur présence en nombre important ou grâce à l'initiative de quelques chercheuses et chercheurs de grande renommée (voir Annexe 2). Ce travail se prolongera par l'identification de thèmes porteurs transversaux pour l'Université de Sherbrooke, en lien notamment avec les défis, les axes et les domaines prioritaires de la PNRI.

Cette démarche de développement s'inscrit également dans un contexte d'internationalisation. Ainsi, en 2012, le CNRS mettait en place, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, l'Unité mixte internationale «Laboratoire nanotechnologies nanosystèmes» (UMI-LN2). Avec cette UMI, le CNRS délègue en sol canadien des chercheuses et chercheurs ou des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs français pour au moins une année. L'UMI de Sherbrooke, une des trois UMI québécoises, avec un investissement français de près d'un million de dollars par année, a permis d'accueillir des sommités dans leur domaine.

Dans ce contexte, il faut poursuivre les efforts visant à accroître les activités de recherche au niveau universitaire, dans le but de contribuer à résoudre les défis auxquels le Québec fait face et ouvrir de nouveaux horizons. Cette recherche constitue un élément central du développement de la société, un atout majeur pour le développement régional et une dimension centrale de la mission universitaire. Le financement de la recherche, et en particulier le financement des espaces de recherche, restent

toutefois des contraintes significatives; les capacités de développement futurs seront largement tributaires des orientations gouvernementales.

## **La gouvernance**

La réflexion menée sur la gouvernance des universités québécoises présentée dans le rapport Bissonnette-Potter a permis de faire un bilan de la gouvernance à l'Université de Sherbrooke. Force est d'admettre que la mise en œuvre des nouveaux Statuts de l'Université de Sherbrooke depuis juin 2009 correspondait aux meilleures pratiques en place puisque l'essentiel des recommandations du rapport Bissonnette-Porter est déjà en vigueur à l'Université de Sherbrooke. Il ne faut donc prévoir que des ajustements mineurs dans ce domaine et la poursuite des stratégies d'amélioration continue mises en place depuis quelques années. La démarche de révision de la reddition de comptes reste toutefois à faire pour optimiser la gestion et maximiser les retombées des investissements publics.

## **La gestion financière**

Les efforts intenses effectués au cours des dernières années ont permis de maintenir une santé financière relativement bonne dans un contexte financier particulièrement difficile en 2012-2013. Que ce soit au niveau du résultat d'exercice ou du résultat accumulé, la performance de l'Université de Sherbrooke est très enviable et s'explique par l'engagement de l'ensemble de la communauté universitaire et des choix budgétaires judicieux, bien que parfois difficiles. Ces efforts se traduisent notamment par un déficit accumulé largement inférieur, en terme absolu ou relatif, à ce que l'on observe dans les universités québécoises comparables. Évidemment, les compressions budgétaires en 2012-2013 et 2013-2014, bien qu'atténuées par la possibilité d'étalement, ont eu des impacts budgétaires importants affectant les résultats financiers pour l'année 2012-2013 et ceux prévus pour 2013-2014.

Les conclusions du Sommet sur l'enseignement supérieur ont permis de confirmer un réinvestissement de 1,7 milliard de dollars, ayant un effet positif à partir de 2014-2015 avec un réinvestissement ciblé de 141 millions de dollars. Ce n'est qu'à ces conditions que l'Université de Sherbrooke pourra maintenir son équilibre financier et effectuer adéquatement la mission contribuant au développement de l'ensemble de la société québécoise. Malgré ce contexte global favorable, il faudra également que les discussions entourant la nouvelle formule de financement permettent de prendre en compte les spécificités de l'Université de Sherbrooke et sa forte assise régionale dans un contexte de rayonnement national et international.

## **Le développement durable**

La gestion universitaire se traduit également à Sherbrooke par une large place au développement durable. D'abord exprimés par les étudiantes et étudiants, les enjeux liés au développement durable sont devenus ceux de la communauté universitaire tout entière. Aujourd'hui, ces principes constituent une grille de gouvernance qui s'applique à toutes les dimensions de l'institution. La démarche la plus connue est bien sûr son programme d'accès libre au transport en commun, initiative unique au Québec mise en œuvre depuis près de dix ans. Devant l'ampleur des enjeux entourant aujourd'hui la question des transports, force est de constater que l'Université de Sherbrooke a été très avant-gardiste dans ce domaine. En faisant de nos universités de véritables laboratoires de développement

durable, il devient possible d'intégrer la gestion universitaire, l'enseignement et la recherche pour que chacune de ces dimensions enrichisse les deux autres. L'Université de Sherbrooke a ainsi développé de nouvelles expertises et favorisé de nouveaux comportements qui sont largement reconnus ici comme à l'étranger. Cette performance est soulignée notamment par la sixième place au monde et la première à l'échelle canadienne au classement international des universités dans le domaine du développement durable, selon le Universitas Indonesia GreenMetric World University Ranking.

Si cette approche globale a permis à l'Université de Sherbrooke de réduire son empreinte environnementale, elle a également contribué à développer au Québec la filière des technologies propres, l'un des principaux secteurs d'investissement à l'échelle internationale et une priorité de l'action gouvernementale. Que ce soit, par exemple, au niveau des biocarburants de seconde génération, des bioplastiques, de la production d'énergie renouvelable ou du développement des véhicules électriques, la recherche et l'enseignement dans ce domaine devraient prendre de l'expansion. Dans le domaine de l'électrification des transports, le développement d'approches innovatrices en recherche dans une vision de partenariat aura permis la forte expansion du Centre de technologies avancées en collaboration avec BRP. L'importance accordée au développement durable dans le nouvel PNRI, et l'emphase accordée à la filière des technologies propres dans la stratégie économique et dans celle de l'électrification des transports, sont en concordance avec les orientations développées à l'Université de Sherbrooke et devraient permettre d'accroître l'importance de la recherche et de l'enseignement dans ce domaine au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

## **Internationalisation**

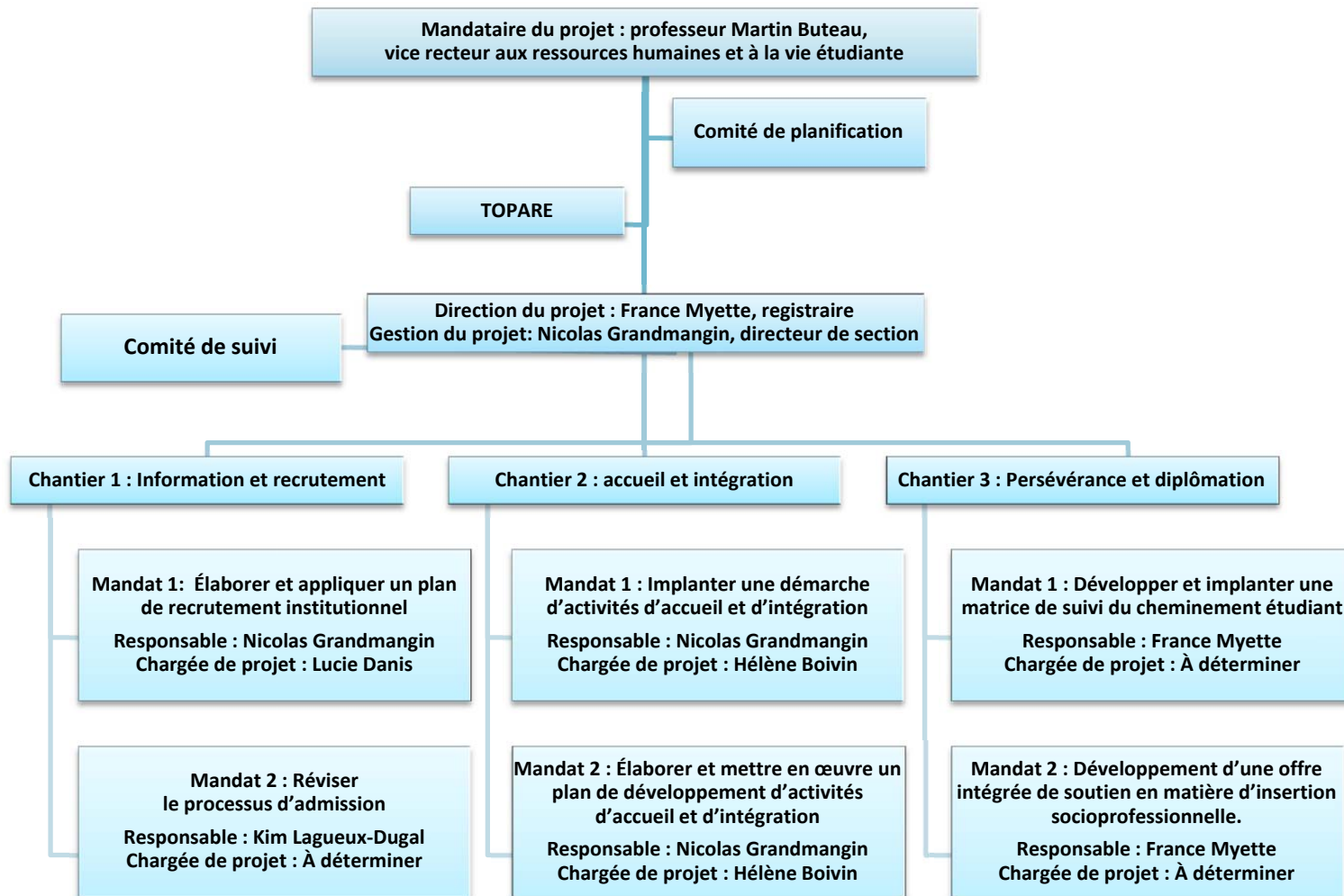
La croissance des activités internationales dans l'enseignement supérieur est de plus en plus dictée par la mondialisation d'un grand nombre d'activités et le caractère multiculturel et diversifié des populations. Le processus d'internationalisation inhérent à la nature même de l'université s'inscrit dans les enjeux entourant cette mondialisation. Ainsi, les défis démographiques du Québec sont majeurs et la capacité de développement de notre société est en étroite relation avec sa capacité d'attirer et de retenir des personnes compétentes. Les universités peuvent évidemment contribuer à cette démarche essentielle. Toutefois, si les défis liés à l'accroissement de l'immigration dans une société francophone en Amérique du Nord sont nombreux, il en va de même pour une université francophone située en région. L'internationalisation à l'Université de Sherbrooke doit permettre de mieux préparer la communauté universitaire à la mondialisation et à la diversité culturelle, d'accroître le recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux, de créer un réseau mondial d'échanges qui animera la communauté universitaire et d'enrichir nos étudiantes et étudiants québécois par des expériences multiculturelles et internationales. Cette internationalisation ouvre les milieux académiques à des collectivités venant de l'ensemble de la planète et de toutes les origines culturelles et linguistiques. L'Université de Sherbrooke privilégie le développement de partenariat stratégique permettant de cibler son intervention sur la scène internationale. La francophonie joue un rôle prépondérant dans cette stratégie et l'Université de Sherbrooke peut accroître encore davantage son attractivité auprès des étudiantes et étudiants de la francophonie. Dans ce contexte, les discussions concernant les modifications de la formule de financement, et plus particulièrement celles entourant les frais afférents pour les étudiantes et étudiants canadiens et internationaux, devront préserver et accroître cette attractivité. Un autre enjeu important au niveau de l'internationalisation des universités concerne les discussions entourant la Charte de la laïcité. Son application en milieu universitaire devra permettre de prendre en compte ses spécificités et sa nécessaire ouverture, tant au niveau des étudiantes et étudiants que de l'ensemble du personnel.

## **Les relations avec la collectivité**

Depuis quelques années, l'Université de Sherbrooke a pris un virage majeur dans ses relations avec la collectivité. La contribution de la recherche universitaire et des services à la collectivité au bien-être de la société est très riche et appréciée du milieu. Mais l'Université de Sherbrooke devra mieux faire reconnaître ses contributions à la résolution de problèmes sociaux, sa disponibilité et son écoute des besoins nouveaux de la société. À l'échelle régionale, l'importance de la contribution scientifique, économique, culturelle et sociale de l'Université de Sherbrooke au développement de l'Estrie et de la Montérégie est une évidence. L'Université de Sherbrooke souhaite être en mesure d'accentuer cette intégration sociale dans ces régions et dans les villes où elle a développé des partenariats stratégiques.

***Cabinet de la rectrice, novembre 2013***

**Annexe 1**  
**Processus général de gestion de la réussite en trois chantiers et deux mandats distincts**



## Annexe 2

### Thèmes porteurs majeurs en recherche

<b>Faculté d'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement international, économie publique et fiscalité</li> <li>▪ Entrepreneuriat et innovation</li> <li>▪ Gestion de la marque et consommation responsable</li> <li>▪ Gestion financière responsable et développement durable</li> <li>▪ Intelligences compétitive et d'affaire</li> <li>▪ Organisation du travail, santé et sécurité au travail</li> </ul>
<b>Faculté d'éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention éducative et socioéducative</li> <li>• Pédagogie de l'enseignement supérieur</li> <li>• Gestion des organisations scolaires</li> <li>• Difficultés de comportement et d'adaptation sociale chez l'enfant et l'adolescent</li> <li>• Transitions et apprentissages tout au long de la vie</li> <li>• Éducation scientifique, technologique et mathématique</li> <li>• Continuité des apprentissages en lecture et en écriture</li> <li>• Parcours professionnels et pratiques enseignantes en formation professionnelle</li> </ul>
<b>Faculté d'éducation physique et sportive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Neuromécanique du mouvement humain</li> <li>• Intervention éducative en activité physique et santé</li> <li>• Kinésiologie, santé et vieillissement</li> </ul>
<b>Faculté de droit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement durable et environnement</li> <li>• Gouvernance et accès à la justice</li> <li>• Neutralité, diversité culturelle et religion</li> <li>• Santé et sciences de la vie</li> <li>• Vulnérabilité et protection des personnes vulnérables</li> </ul>
<b>Faculté de génie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux [Écosystème de recherche pour les matériaux de pointe]</li> <li>• Énergie [Développement et gestion des nouvelles sources d'énergie]</li> <li>• Santé [Bioingénierie et nouvelles technologies au service de la santé]</li> <li>• Transports/Mobilité [infrastructure/matériel de / intelligence adaptée]</li> <li>• Développement durable [Aménagement et gestion écoresponsable]</li> <li>• Sécurité, normalisation et adaptation</li> </ul>
<b>Faculté de médecine et des sciences de la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic et pronostic du cancer</li> <li>• Inflammation et douleur</li> <li>• Diabète, obésité et complications</li> <li>• Vieillesse</li> <li>• Santé des populations, pratiques exemplaires et organisation des soins de la santé</li> <li>• Mère-enfant (thème en émergence)</li> </ul>
<b>Faculté des lettres et sciences humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique communautaire et réseaux sociaux</li> <li>• Culture, langue et rapport interculturel</li> <li>• Gouvernance, éthique et pouvoir</li> <li>• Observation et modélisation de l'environnement</li> </ul>
<b>Faculté des sciences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux fonctionnels du futur</li> <li>• Information quantique</li> <li>• Chimie pharmaceutique et médicinale</li> <li>• Environnement et écologie</li> <li>• Biologie moléculaire et génétique</li> <li>• Assistance intelligente pour le bien-être d'une société d'avenir</li> </ul>
<b>Faculté de théologie et d'études religieuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude du religieux contemporain</li> </ul>



UNIVERSITÉ DE  
**SHERBROOKE**

| *Voir au futur*

Sherbrooke (Québec)  
Canada J1K 2R1  
819 821-8000

[USherbrooke.ca](http://USherbrooke.ca)

